**Canevas pour les concepts de formation postgraduée de tous les établissements de formation en neuropédiatrie**

Introduction

Avec ce canevas, la Société suisse de neuropédiatrie souhaite standardiser les concepts de formation postgraduée de tous les établissements de formation reconnus en neuropédiatrie. Le concept de formation postgraduée permet de garantir la qualité de la formation. Il décrit en détail la structure des établissements de formation concernés (ch. 5 du programme de formation postgraduée) ainsi que le fond (contenu) et la forme (temps) de l’enseignement (ch. 3 du programme de formation).

Le canevas reprend les principaux points du programme de formation postgraduée concerné, en particulier les dispositions des chiffres 3 (objectifs de formation) et 5 (caractéristiques des établissements de formation).

Tous les concepts de formation sont publiés sur internet et donc accessibles à tous. Ils servent de base à l’équipe de visite et à la Commission des établissements de formation postgraduée (CEFP) lors de la vérification des critères de reconnaissance (art. 41-43 RFP; ch. 3 et 5 du programme de formation). Ils ont aussi pour objectif de faciliter la planification de la formation postgraduée des futurs spécialistes.

=> Veuillez supprimer cette introduction après avoir établi votre concept de formation postgraduée!

1. Informations relatives à l’établissement de formation postgraduée

1.1 Nom de l’établissement de formation, adresse postale, numéro(s) de téléphone

1.2. Etablissement de formation reconnu en

- neuropédiatrie

- catégorie

1.3. Caractéristiques particulières de l’établissement de formation

1.4. Patients hospitaliers:

Nombre de patients hospitalisés par an pour un traitement sous la responsabilité de la neuropédiatrie (moyenne des trois dernières années)

Patients ambulatoires:

Nombre de consultations par an en neuropédiatrie (moyenne des trois dernières années)

Nombre d’examens neurophysiologiques, EEG inclus (moyenne des trois dernières années)

1.5. Réseau de formation postgraduée

cf. glossaire: www.siwf.ch > Formation postgraduée > Pour les responsables des établissements de formation postgraduée > Visites d'établissements > Documents utiles pour les visites > Glossaire

- De quels autres établissements de formation le réseau est-il constitué?

- Quel est l’interlocuteur responsable du réseau de formation postgraduée?

- Descriptif de la collaboration

1.6 Groupement de formation postgraduée

cf. glossaire: www.siwf.ch > Formation postgraduée > Pour les responsables des établissements de formation postgraduée > Visites d'établissements > Documents utiles pour les visites > Glossaire

- Il regroupe les sites suivants

- Descriptif de la fonction des différents sites

1.7 Coopération informelle avec d’autres institutions, en termes de formation postgraduée

- Avec quels autres établissements de formation coopère votre établissement?

- Descriptif de la collaboration

1.8. Nombre de postes pour les médecins-assistants en formation postgraduée (taux d’occupation d’au moins 50%)

- En neuropédiatrie

- Rotations de formation postgraduée pour les pédiatres

- Postes en clinique

- Postes de recherche (recherche clinique ou fondamentale – postes fixes / postes financés par des fonds tiers

1. Equipe médicale

2.1. Responsable de l’établissement de formation (médecin responsable de la formation)

- Nom, titre de spécialiste, adresse électronique, taux d’occupation (%) dans le domaine de neuropédiatrie

2.2 Suppléant

- Nom, titre de spécialiste, adresse électronique, taux d’occupation (%) dans le domaine de neuropédiatrie

2.3 Coordinateur de la formation postgraduée, si différent du responsable de l’établissement de formation

Coordinateur = chef de clinique ou médecin adjoint qui coordonne en interne la FP des médecins-assistants, cf. glossaire: www.siwf.ch > Formation postgraduée > Pour les responsables des établissements de formation postgraduée > Visites d'établissements > Documents utiles pour les visites > Glossaire

- Nom, titre de spécialiste, adresse électronique, taux d’occupation (%) dans le domaine de neuropédiatrie

2.4 Autres médecins cadres impliqués dans la formation postgraduée

- Nom, titre de spécialiste, adresse électronique, taux d’occupation (%) dans le domaine de neuropédiatrie

2.5. Rapport médecins en formation / médecins formateurs (chacun à 100%) dans le service de neuropédiatrie

1. Mise au courant lors de l’entrée en fonction

3.1 Accompagnement personnel

Un médecin-cadre est-il désigné pour un soutien personnel durant la mise au courant («tuteur»)? Un médecin-assistant expérimenté est-il désigné comme interlocuteur?

3.2 Service d’urgence/service de piquet  
Quel est le temps consacré au service d’urgence et/ou au service de piquet pédiatrique les jours de la semaine (jour/nuit) et les week-ends ou jours fériés pour la pédiatrie générale et la neuropédiatrie?

Les médecins en formation participent-ils au service de piquet neuropédiatrique?

Comment se déroule formellement les débuts des nouveaux médecins-assistants au service de piquet neuropédiatrique; sont-ils par exemple avec des collègues expérimentés lors de leurs premiers services?

Comment le médecin-cadre responsable du service de piquet peut-il être atteint par le médecin-assistant en dehors des heures de travail habituelles et en combien de temps peut-il arriver personnellement au chevet du patient?

3.3 Administration  
Une personne (éventuellement non médecin) est-elle nommée pour expliquer et présenter aux médecins-assistants le volet administratif de leur tâche?

3.4 Mesures en faveur de l’assurance-qualité et sécurité des patients  
Existe-t-il un système de déclaration d’incidents critiques (CIRS)?

Existe-t-il des systèmes pour promouvoir la sécurité des patients comme le contrôle électronique de la prescription de médicaments – dans le domaine hospitalier/le domaine ambulatoire?

3.5 Directives spécifiques au service ~~à la clinique~~  
Quels sont les fondamentaux théoriques spécifiques au service («livre bleu», «livre noir», «livre blanc»), les manuels de formation standard ou la documentation en ligne recommandés pour le service (p. ex. UpToDate)?

4. Contenu de la formation postgraduée (d’après le ch. 3 du programme de formation postgraduée)

4.1 Quels contenus de la formation sont enseignés au candidat, selon quel calendrier et quel degré de compétence? Le tableau doit présenter une échelle quantifiant l’autonomie du candidat et un échéancier conforme à la formation spécifique suivie jusqu’à présent. Il faut également accorder une attention particulière aux candidats qui suivent la formation en vue d’un autre titre de spécialiste et qui souhaitent accomplir une formation de 6 à 12 mois en pédiatrie à titre d’«année à option» (p. ex. pour la formation des médecins de famille, des pédiatres du comportement ou des psychiatres d’enfants et d’adolescents).

4.2 Quelles interventions (p. ex. administration de toxine botulinique, ponctions lombaires diagnostiques), examens électro-physiologiques et autres mesures (p. ex. observations neuroradiologiques, tests standardisés du développement), conformément au programme de formation postgraduée, peuvent être réalisées avec les connaissances requises, sur le modèle du catalogue des objectifs de formation et du Blueprint de la SSNP (<http://www.neuropaediatrie.ch/>)?

4.3 Formation théorique structurée dans le service, y c. journal club

- nombre d’heures par semaine

- programme hebdomadaire

4.4 Formation structurée en externe, dans ou en dehors de la clinique pédiatrique (p. ex. participation aux formations continues structurées de la SSNP: cours d’escalade, distant learning program, académie des congrès GNP)

- nombre d’heures par an

- cours externes

- financement par

4.5 Bibliothèque

- revues (sous forme imprimée ou en édition plein texte en ligne) en neuropédiatrie, autres revues spécialisées, manuels spécialisés

- système de prêt à distance pour les articles/livres non disponibles sur place

4.6 Recherche

possibilité de réaliser un travail de recherche

si oui, comment

4.7 Modes d’enseignement particuliers

5. Evaluations

5.1 Evaluations en milieu de travail (EMiT): Mini-CEX / DOPS

fréquence / à quel moment

5.2 Entretien d’entrée en fonction / entretien de suivi

fréquence / à quel moment

5.3 Entretien d’évaluation annuel conformément au logbook / au certificat ISFM

fréquence / à quel moment

5.4 Autres

fréquence / à quel moment

6. Candidature

6.1 Date(s) pour déposer une candidature

6.2 Adresse pour déposer une candidature

6.3 Documents à joindre à la candidature:

- lettre de motivation exprimant l’objectif professionnel

- curriculum vitæ avec un tableau récapitulatif de la formation postgraduée accomplie jusqu’à présent

- liste de la formation postgraduée déjà planifiée et de celle en vue

- certificats / attestations (diplôme de médecin, certificats ISFM pour la formation accomplie jusqu’à présent)

- liste d’autres sessions de formation postgraduée accomplies (p. ex. cours d’ultrasons, certificat EEG)

- liste des publications, si existantes

- références

- autre

6.4 Critères de sélection / conditions requises pour être engagé:

- formation postgraduée préalable obligatoire / souhaitée

- interventions déjà réalisées, connaissances de l’EEG

- etc.

6.5 Déroulement de la procédure de sélection

6.6 Contrat d’engagement (cf. formulaire séparé «Contrat de formation postgraduée»)

Durée habituelle de l’engagement

- pour la formation postgraduée en neuropédiatrie

Juillet 2016